

Publié le	13/02/2026
Transmis en Préfecture le	13/02/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Centre Communal d'Action Sociale de
Solignac sur Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 01/2026

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-six et le onze février à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Date de convocation : 6 février 2026.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, BRENAS Daniel, BRENAS Yves, CHANCELADE Ginette, CHANIAL Séverine, GRUBER PERRIN Véronique et PITIOT André.

Sur son invitation, le Conseil d'administration procède à la désignation d'une secrétaire de séance : COSTE Liliane.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le procès-verbal de la séance du 09/04/2025, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de membres

En exercice	15
Présents	11
Représentés	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.
Pour copie conforme,

Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Le Président,
Olivier TEYSSIER

La secrétaire de séance,
Liliane COSTE



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOLIGNAC SUR LOIRE DU 9 AVRIL 2025

Date de la convocation : 31 mars 2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procuration : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MANEVAL Catherine, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, BRENAS Daniel, BRENAS Yves, GRUBER PERRIN Véronique.

Sur son invitation, le Conseil d'administration procède à la désignation d'un secrétaire de séance : MORENO Marcel.

Quorum : 10/15

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024
2. CFU 2024
3. Affectation du résultat 2024
4. Budget primitif 2025
5. Questions diverses

1/ Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 :

DELIBERATION 01/2025 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

2/ Approbation du CFU 2024 :

DELIBERATION 02/2025 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le CFU 2024, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		11915,19				11915,19
Opérations de l'exercice	9448,82	6767,24			9448,82	6767,24
TOTAUX	9448,82	18682,43			9448,82	18682,43
Résultats de clôture		9233,61				9233,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		9233,61				9233,61
RESULTATS DEFINITIFS		9233,61				9233,61

3/ Affectation du résultat 2024

DELIBERATION 03/2025 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'affectation de résultat comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE 2023	PART AFFECTE EN INVESTISSEMENT EN 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTE A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST						
FONCT	11915,19 €		-2681,58 €			9233,61€

5/ Budget primitif 2025

DELIBERATION 04/2025 :

Monsieur le Président présente le budget pour l'année 2024, comme suit :

	2024	2025	
	BUDGETISE	REALISE	BUDGETISE
FONCTIONNEMENT-DEPENSE	16915,19 €	9448,82 €	14233,61 €
011 - Charges à caractère général	11615,19 €	9448,82 €	8933,61 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	300 €	0 €	300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	0 €	5 000,00 €
FONCTIONNEMENT-RECETTES	16915,19 €	18682,43 €	14233,61 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11915,19 €	11915,19 €	9233,61 €
013- Atténuation de charges	- €	0 €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	1480 €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	5000 €	5000 €	5 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	287,24 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	0 €	- €

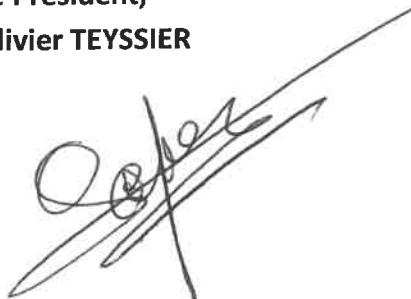
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2025 du CCAS.

6/Question diverses :

- Retour sur le repas et les paniers aux aînés
- En raison des élections municipales en 2026, la date du repas des aînés sera avancée au 25 janvier.
- La sortie pour les enfants de 4 à 11 ans aura lieu le 17 Mai à Cussac sur Loire

Signatures

Le Président,
Olivier TEYSSIER



Le Secrétaire de séance,
Marcel MORENO

